

## **CONVOICATIONS DU 03 AVRIL 2014.**

### **SEANCE DU 11 AVRIL 2014.**

L'an deux mille quatorze, le onze avril à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Jacques HAMELIN, Maire.

**PRESENTS** : HAMELIN Jacques, LABASQUE Jean-Francis, LECARPENTIER Régine, CRANOIS Louis, CALVET Jennifer, LEBOULENGER, Rémi, DUBOST Gyslain, JEANNOT Patricia, LE SAUX Michel, VILLAIN Stéphanie, LEQUILBEC Joël.

**ABSENTS** : Néant .

**SECRETAIRE DE SEANCE.** Jean-Francis LABASQUE.

### **COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE :**

Copie du rapport de la dernière séance en date du 28 mars 2014 étant annexée à la convocation de la présente, Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à émettre leurs éventuelles observations. Aucune remarque n'étant formulée, il passe le registre pour signature.

### **2014-43. DESIGNATION DES DELEGUES DES ELUS AU CDAS50.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Jacques HAMELIN en qualité de membre titulaire et Louis CRANOIS en qualité de membre suppléant au sein du CDAS 50.

### **2014- 44. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.**

Vu, l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, le Conseil municipal précise que le Maire est chargé pour la durée de son mandat de :

- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base des montants inscrits au budget communal
- Recouvrir et encaisser toute recette de fonctionnement non prévue au budget communal

**2014-45. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Michel LE SAUX, en qualité de « correspondant défense ».

**2014-46. RENOUELEMENT DES ASSEMBLEES DELIBERANTES DE MANCHE NUMERIQUE.**

Dans le cadre du renouvellement des assemblées délibérantes de Manche Numérique et après en avoir délibéré, le conseil municipal élit Jean-Francis LABASQUE pour représenter la commune de Digulleville à la compétence informatique de Gestion.

**2014-47. DESIGNATION DES ACTEURS DE LA GESTION DE CRISE EN CAS D'ALERTE « GALA ».**

L'utilisation de l'alerte « GALA » gestion d'alerte locale automatisée, relevant d'une décision préfectorale, nécessite la nomination des acteurs de la gestion crise sur la commune.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme Jacques HAMELIN, Maire ; Jean-Francis LABASQUE, Régine LECARPENTIER et Louis CRANOIS, adjoints pour assumer ces fonctions.

**2014-48. CLOTURE DU TERRAIN DE TENNIS.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 3401 présenté par SPORT 2000 Collectivités en date du 27 mars 2014, concernant la clôture du terrain de tennis pour un montant de 5 865.00 euros TTC.  
L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

**2014-49. DETERMINATION DES RATIONS D'AVANCEMENT DE GRADE.**

Vu la délibération du 13 septembre 2013, sollicitant la saisine du CTP pour fixer les rations d'avancement de grade des salariés de notre collectivité,  
Vu, l'avis favorable du CTP en date du 4 décembre 2013,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le taux de promotion à l'effectif de 100% par cadre d'emploi.  
L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

#### **2014-50. TRAVAUX DE PLOMBERIE AU SEMAPHORE.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis I.2011.1223 du 09 avril 2014 présenté par SANECT COTENTIN concernant la réalisation de divers travaux de plomberie sanitaire au « Sémaphore de Jardeheu » pour un montant de 1 704.33 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

#### **MISE EN PLACE D'UN PORTAIL AU SEMAPHORE.**

Tous les devis réclamés n'étant pas parvenus, cette question sera vue lors d'une prochaine séance.

#### **2014-51. REFECTION DES JOINTS ET DRAINAGE GITES « LA RIVIERE ».**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 14.03.00088.1 du 04 avril 2014 présenté par l'entreprise LEDUC concernant la réfection des joints et mise en place d'un drain sur gîte de « La Rivière » pour un montant de 6 927.86 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

#### **2014-52. PROSPECTION GEOTECHNIQUE POUR GITES « LA RIVIERE »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis TND technisol 140111.000 du 25 février 2014 concernant la prospection géothermique pour l'aménagement des gîtes de « la Rivière » pour un montant de 3.234.00 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

#### **2014-53. REPRISE DES FONDATIONS POUR L'AMENAGEMENT DES GITES « LA RIVIERE ».**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 14 03 00082 du 01 avril 2014 présenté par l'entreprise LEDUC et concernant la reprise en sous-œuvre et du mur pour l'aménagement des gîtes à « La Rivière » pour un montant de 26.398,72 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision et charge l'architecte d'établir l'avenant N°1 au lot 1 « démolition-Gros œuvre-Carrelage ».

## **URBANISME.**

Monsieur le Maire présente les demandes d'occupation des sols déposées en mairie, à savoir :

- DP 14Q0002 déposée par SOLUTION ENERGIE pour concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur la maison d'habitation de Guy LEBOULENGER « 3 La Gouinerie »
- PC 14 Q0001 déposé par AREVA NC concernant la construction de locaux vestiaires pour le personnel d'intervention et de maintenance sur l'établissement de la Hague.
- DP 14 Q0001 déposée par Yvon LEVALLOIS concernant la réfection de la toiture de sa propriété sise « 9 La Chesnaye ».

## **2014-54. REGULARISATION FONCIERE COMMUNE/ DEPARTEMENT.**

La commission permanente du conseil Général ayant donné son accord sur le transfert de la parcelle cadastrée section AK 229 entre la commune de et le Département par délibération du 24 janvier 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la cette cession au profit du département et à titre gratuit.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

## **2014-55. SUBVENTION 18<sup>e</sup> RAID DU 4L TROPHY.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal complète sa décision du 31 janvier 2014 et alloue une somme de 500 euros à l'association « La Quatrelle de la Boulange » pour participer au 18 e raid du « 4L TROPHY » en février 2015.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

## **2014-56. CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Denis SAMSON ayant obtenu son concours d'agent de maîtrise, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'agent de maîtrise d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C,
- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- de créer à compter du 01 avril 2014, un poste d'agent de maîtrise, échelle 5 de rémunération, à raison de 35 heures hebdomadaires,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU RPI POUR LE PROJET CONCERNANT LE HARCELEMENT EN MILIEU SCOLAIRE.**

Cette requête sera revue lors d'une prochaine séance après un entretien avec Monsieur le Président, pour mieux appréhender le sujet et le projet.

**2014-57. ADHESION 2014 A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE LA MANCHE.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler son adhésion, au titre de l'année 2014, à l'association des Maires Ruraux de la Manche, moyennant une cotisation annuelle de 100 euros.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

**2014-58. LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES**

Le comité de pilotage départemental souhaitant poursuivre la mise en place des travaux de lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le bassin de la Divette ( dont le réseau hydrographique de la Hague est inclus dans le périmètre) et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour s'engager dans ces travaux pour 2014 et participer financièrement et à hauteur de 384 euros pour le volet animation et coordination suivi des actions, investissement.

La participation pour le volet « indemnisation des piégeurs » sera communiquée à l'issue des collectes de témoins de capture prévues en fin d'automne prochain. Elle est basée sur 1,50 euro par témoin de capture justifié ou sur 2,10 euro par témoin de capture justifié et dont le cadavre a été éliminé par équarrissage selon le plan de la fédération départementale de la Défense Contre les Organismes Nuisibles de la Manche ( FDGDON).

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision, notamment la convention 2014 à intervenir.

**2014-59. APPROBATION DEVIS POUR DIVERSES FOURNITURES POUR PLANTATIONS.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis n° 131866 en date du 02 avril 2014 présenté par DISTRICO Espaces Verts concernant la fourniture de bordure plastique et paillage pour un montant de 800,40 euros TTC.

## **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS.**

L'article L 1650.1 du Code général des Impôts prévoyant la création dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs, et suite aux récentes élections, le conseil municipal propose une liste de membres 16 membres titulaires et 16 membres suppléants à la Direction générale des Finances publiques.

## **2014-60. POSE D'UN CLOTURE EN PANNEAUX RIGIDES.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 990682 du 08 avril 2014 présenté par LEGRAND'S MOTOCULTURE concernant l'arasement d'un talus et la pose d'une clôture en panneaux rigides pour un montant de 4 567.62 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

## **2014-61. ORDINATEUR POUR GITES.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis DC0166L présenté par DALTONER en date du 18 mars 2014 concernant la fourniture et installation d'un portable HP pour les gîtes, d'un montant de 1 197.40 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

## **2014-62. FABRICATION DE BARRIERES.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis n°13.31398 du 09 avril 2014 présenté par SOBATEC et concernant la réalisation de 5 barrières aluminium pour un montant de 3.390 euros HT.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

## **AFFAIRES DIVERSES ET POUR INFORMATION.**

- Courrier de M . le Maire de Querqueville concernant la délimitation des cantons.
- Présentation des comptes administratifs et de gestion pour les syndicats de la « Bibliothèque » et « l'Épicerie »
- Courrier de Philippe AVICE concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme en cours d'élaboration sur notre commune et qu'il est urgent de reprendre.
- Organisation de la fête des Mères le samedi 24 mai 2014 avec remise de médailles de la famille française.
- Réflexion sur le voyage des habitants pour 2014.
- Réflexion sur les disponibilités de chaque conseiller pour le prochain tour de garde des élections.
- La séance est levée à 0 H 30.
- Les délibérations 2014-43 à 2014- 62 sont intégrées au présent rapport de la réunion du 11 avril 2014.

Le secrétaire, LABASQUE J.F.

Le Maire, HAMELIN J.

LECARPENTIER R.

CRANOIS L.

CALVET J.

LEBOULENGE R.

DUBOST G.

JEANNOT P.

LE SAUX M.

VILLAIN S.

LEQUILBEC J.